



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 6 novembre 2018
(OR. en)

13865/18

ECOFIN 1012
STATIS 71
UEM 345

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 6 novembre 2018

Destinataire: délégations

Objet: Conclusions du Conseil Ecofin sur les statistiques de l'UE
- Conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE (6 novembre 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE que le Conseil (Ecofin) a adoptées lors de sa 3646^e session, tenue le 6 novembre 2018 à Bruxelles.

Conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE

Session du Conseil "AFFAIRES ÉCONOMIQUES et FINANCIÈRES"

Bruxelles, le 6 novembre 2018

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"À la lumière des priorités fixées dans les précédentes conclusions du Conseil Ecofin, notamment pour ce qui est du rapport du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM, et compte tenu des besoins en matière de statistiques sur lesquels repose la gouvernance économique, le Conseil Ecofin a fait le point sur les progrès liés aux obligations d'information dans le cadre de l'UEM, aux statistiques destinées à la procédure concernant les déficits excessifs (PDE) et à la surveillance des déséquilibres macroéconomiques et aux statistiques structurelles.

Rôle essentiel des statistiques officielles européennes

Le Conseil SE FÉLICITE du caractère prioritaire accordé aux travaux sur les statistiques migratoires ainsi que des évolutions dans les domaines de l'emploi, du marché unique numérique, de la recherche et du développement, de l'innovation, de l'énergie, du changement climatique, de l'environnement, de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de l'inclusion sociale et de la pauvreté.

Le Conseil NOTE AVEC SATISFACTION que, dans le contexte de l'UEM, Eurostat évaluera les nouveaux besoins statistiques y relatifs.

Le Conseil SALUE les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Vision 2020 du SSE, en particulier le fait que l'accent y est mis sur la qualité des données produites, l'utilisation de nouvelles sources de données, notamment les mégadonnées, et l'amélioration de la communication avec les utilisateurs.

Le Conseil SOULIGNE la nécessité de veiller à ce que les ressources humaines et financières soient suffisantes pour permettre la réalisation d'investissements dans l'infrastructure statistique aux niveaux européen et national et pour en assurer la maintenance, afin que le système statistique européen (SSE) puisse répondre à la nécessité de disposer de statistiques officielles régulières et de qualité élevée au niveau des États membres et de l'UE dans le contexte des défis posés par la mondialisation et les progrès technologiques. Le Conseil RAPPELLE qu'il importe de réduire au minimum la charge qui pèse sur les répondants.

Assurance qualité des résultats statistiques

Le Conseil NOTE que, en complément des travaux sur la conformité et la validation des données, Eurostat a introduit un cadre en vue d'une évaluation renforcée de la qualité et que des progrès importants ont été réalisés au cours de l'année passée. Il RELÈVE que les États membres ont été invités à fournir à Eurostat un rapport annuel sur la qualité des données transmises sur les comptes nationaux et régionaux, en suivant une approche par étapes.

Rapport 2018 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM

Le Conseil PREND NOTE des développements décrits dans le rapport 2018 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM. En particulier, le Conseil:

SE FÉLICITE du fait que des améliorations substantielles ont été apportées en ce qui concerne la couverture géographique, l'actualité des données, la longueur des séries chronologiques et la qualité globale des principaux indicateurs économiques européens (PIEE) au cours des dix dernières années, depuis que les références ambitieuses ont été fixées en 2008.

EST CONSCIENT que, depuis le dernier rapport, de nouvelles améliorations ont été apportées en ce qui concerne la couverture géographique de certains PIEE et que la longueur des séries chronologiques disponibles pour les statistiques trimestrielles relatives aux finances publiques a été allongée.

SE FÉLICITE de ces améliorations et espère que les progrès se poursuivront afin de combler les lacunes restantes, et ENCOURAGE Eurostat à continuer d'œuvrer à l'élaboration de l'indicateur trimestriel sur les ventes de logements.

SOULIGNE l'avancement des comptes sectoriels de la zone euro, ainsi que la diffusion des estimations rapides relatives à l'emploi pour l'UE et la zone euro.

PREND NOTE de l'objectif d'Eurostat consistant à continuer d'améliorer l'actualité des agrégats européens et à passer progressivement à une estimation consolidée des principaux agrégats des comptes nationaux, y compris l'emploi à près de t+60 jours en 2019.

Statistiques immobilières à des fins macroprudentielles et autres

Le Conseil SOULIGNE le grand intérêt manifesté par les institutions publiques, les décideurs politiques et les investisseurs du marché, et notamment par les analystes de la stabilité et les autorités de surveillance financière en ce qui concerne les indicateurs de prix de l'immobilier commercial (CPPI), et SALUE le rôle de la Commission dans la coordination de la rédaction du rapport statistique sur les CPPI en décembre 2017.

Le Conseil ACCUEILLE AVEC SATISFACTION les différentes initiatives prises par le SSE et le SEBC en vue de faire avancer le travail de conception sur les indicateurs de l'immobilier. Le Conseil ENCOURAGE le SSE et le SEBC à accorder l'importance requise à cette question et à la traiter avec l'urgence nécessaire.

Le Conseil SE FÉLICITE de la création d'un groupe de travail sur les indicateurs de l'immobilier commercial pour faire avancer les travaux sur l'élaboration de tels indicateurs au sein du SSE, en coopération étroite avec le SEBC, et PREND NOTE de l'organisation par la Commission de la conférence internationale sur les statistiques immobilières, qui se tiendra en février 2019 à Luxembourg. Le Conseil NOTE également AVEC SATISFACTION les progrès accomplis par le groupe de travail du SEBC sur les indicateurs relatifs au financement de l'immobilier.

Le Conseil PREND NOTE de la collecte, effectuée régulièrement et sur une base volontaire, d'indicateurs annuels et trimestriels sur les ventes de logements, et SE FÉLICITE de l'élaboration par Eurostat d'un aperçu des questions de conception et de méthode en suspens, mis à jour grâce aux contributions d'États membres. Le Conseil ENCOURAGE la Commission à poursuivre les discussions en 2019, et INVITE les États membres à transmettre les informations disponibles lorsqu'elles n'ont pas encore été fournies.

Statistiques relatives aux finances publiques et à la procédure concernant les déficits excessifs

Le Conseil SOULIGNE les travaux menés par la Commission en vue de fournir un service statistique de haute qualité dans le domaine des statistiques relatives à la procédure concernant les déficits excessifs (PDE) ainsi que des statistiques sous-jacentes relatives aux finances publiques des États membres, afin de contrôler, mettre en œuvre et élaborer les politiques économiques européennes, en particulier le pacte de stabilité et de croissance et le plan d'investissement pour l'Europe de la Commission. Le Conseil INVITE les États membres à faire en sorte que toutes les données statistiques nécessaires aux fins de l'application du critère des dépenses du pacte de stabilité et de croissance, y compris les données relatives aux recettes publiques provenant de fonds de l'UE, soient communiquées à Eurostat.

Le Conseil SE FÉLICITE des progrès réalisés en ce qui concerne l'introduction de changements méthodologiques d'une manière structurée et programmée et les nouvelles procédures relatives aux orientations les plus récentes. Dans le même temps, le Conseil ENCOURAGE la Commission (Eurostat) à appliquer les nouvelles procédures de manière plus stricte. En outre, le Conseil RAPPELLE la nécessité de tenir dûment compte des contraintes des États membres en matière de délais et de ressources concernant la mise en œuvre des orientations et des points d'action découlant des visites de dialogue relatives à la PDE.

Statistiques relatives à la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM)

Le Conseil EST CONSCIENT qu'il importe que les statistiques utilisées pour la PDM restent adaptées à leur objectif dans ce cadre d'action hautement pertinent, dans lequel les déséquilibres sont détectés et les progrès des pays suivis sur la base de données de la meilleure qualité possible.

Le Conseil SE FÉLICITE des progrès réalisés en ce qui concerne l'assurance qualité des statistiques utilisées pour la PDM, et PREND ACTE des mesures prises par Eurostat et la direction générale "Statistiques" de la BCE afin de mettre en œuvre le protocole d'accord.

Statistiques sociales

Le Conseil SE FÉLICITE des progrès réalisés en ce qui concerne la modernisation des statistiques sociales, et en particulier de la contribution que cette modernisation apporte au tableau de bord social lié au socle européen des droits sociaux en fournissant des données concernant une large gamme d'indicateurs.

Le Conseil NOTE que le plan visant à moderniser les statistiques démographiques est en cours de consolidation et qu'il comprend une stratégie renouvelée pour les recensements de la population et des logements postérieurs à la campagne de recensement de 2021, ainsi que pour les données démographiques.

Le Conseil SE FÉLICITE des améliorations apportées à l'enquête de l'UE sur les forces de travail, qui constitue la principale source de statistiques concernant les caractéristiques structurelles du marché du travail, et ENCOURAGE la Commission à poursuivre l'examen global. Le Conseil EST CONSCIENT que, pour améliorer la qualité des informations disponibles sur la demande de travail, il importe également d'harmoniser davantage la portée des statistiques relatives aux vacances d'emploi.

Mondialisation

Le Conseil PREND ACTE des travaux entrepris pour relever les défis que la mondialisation entraîne pour les statistiques, notamment les activités visant à mieux comprendre et mesurer la structure et les activités des entreprises multinationales (profilage), et ACCUEILLE FAVORABLEMENT la mise en place d'un système d'alerte précoce concernant les opérations de restructuration des entreprises multinationales, ainsi que les améliorations apportées au répertoire EuroGroups. Le Conseil soutient les efforts visant à faciliter la mise en commun d'informations pertinentes entre les compilateurs de statistiques.

Objectifs de développement durable

Le Conseil SALUE les travaux qui se poursuivent en vue d'enrichir les ensembles de données qui sous-tendent la stratégie Europe 2020 ainsi que pour améliorer l'actualité de ces données et en assurer la diffusion appropriée. Il PREND NOTE du fait que tous les indicateurs clés de la stratégie Europe 2020 ont été inclus dans l'ensemble d'indicateurs défini pour assurer le suivi régulier des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies dans le contexte de l'UE. Le Conseil SE FÉLICITE de la publication des rapports de suivi des ODD, qui avait été demandée par le Conseil.

Comptabilité du secteur public

Le Conseil PREND NOTE des travaux techniques menés en 2018 en vue d'élaborer le cadre et les normes des normes comptables européennes pour le secteur public (EPSAS), parallèlement aux mesures de soutien visant à accroître le niveau de maturité comptable du secteur public dans les États membres de l'UE, ainsi que de l'accent mis sur la participation des autorités locales et régionales aux discussions sur les EPSAS, et il PREND ACTE des travaux en cours sur les effets potentiels des EPSAS.